

Manaha Tangaroa jouaient un rôle majeur³⁵. Ce voyageur fut peut-être Heato lui-même ou l'un de ces ancêtres immédiats. Impressionné par l'efficacité des cérémonies comprenant certains éléments des pratiques religieuses *pa'umotu*, et peut-être même le culte Ki'o/Kiho, ce voyageur rentra à Ua Pou et y établit par la suite une version du Manaha Tangaroa. L'abondance des offrandes faites sur ce site semble avoir confirmé le statut et le *mana* de son résident principal et contribua à le faire accéder au statut de dieu vivant³⁶.

Te Menaha Taka'oa représente donc un exemple intéressant de diffusion culturelle en Polynésie orientale, dont l'existence a pu être établie en grande partie à partir d'éléments linguistiques. L'étude menée sur Te Menaha Taka'oa fournit également une base objective pour la poursuite de la recherche sur l'existence du culte Ki'o/Kiho aux Tuamotu et son extension possible, même sous une forme fortement atténuée, à d'autres îles de Polynésie orientale.

Robert C. Suggs
 (Traduit par Robert Koenig)



A gauche : pied double, *toko papa*, sculpté d'une civière avec *tiki* couché de chaque côté, longueur 50,5 cm.
 A droite : tête d'une civière *upoko papa*, hauteur 32 cm, en provenance du *meae* Me'enaha Takaoa

Photos Karl von den Steinen

³⁵ Stimson, J.F., *The Cult of Kiho-Tumu*, B.P. Bishop Museum Bulletin 111.1933, p.45.

³⁶ Il est possible également que Heato fût un réfugié *pa'umotu*, mais cette hypothèse est beaucoup moins plausible. En effet, il n'existe à Ua Pou aucune autre trace d'une influence linguistique *pa'umotu*.

Quand découvrir c'est perdre, ou de la disparition des objets dans les Mers du Sud

Pendant l'été 1998, Barry Rolett, archéologue de l'Université de Hawai'i, mit au jour une petite collection d'objets uniques en fouillant dans la vallée de Vaitahu, dans l'île de Tahuata, aux Marquises¹. Ses aides et lui trouvèrent quatre belles têtes de *tiki*², bien sculptées et préservées, enterrées à ras du sol, sous un banyan (ill. 1). De tels objets auraient pu devenir le principal symbole du patrimoine de Vaitahu, une source de fierté, un trésor à exposer dans le petit musée du village, mais ironiquement, depuis le jour de leur découverte, ils ont disparu — il n'en reste qu'une photo (ill. 2).

Cette histoire éclaire la lutte des Marquisiens pour se réapproprier leur passé — en s'en appropriant les traces matérielles. Toutes sortes de théories entourent la disparition mystérieuse de ces *tiki* ; nous les exposerons ici, car elles démontrent les différentes perspectives des habitants et ces objets archéologiques perçus à la fois comme une bénédiction et une malédiction pour la petite communauté de Vaitahu. En effet, bien que l'archéologie ait déjà eu une influence positive au point

¹ J'aimerais remercier Barry Rolett et les habitants de Vaitahu pour leur aide, pour les conseils prodigués dans la réalisation du projet à l'origine de ce manuscrit, et R. Koenig pour sa traduction.

² Les *tiki* sont des représentations humaines ou parfois animales, dans les temps anciens ils étaient *tapu*, liés au divin (Thomas 1990, 65). Ce qui caractérise les *tiki* de la Polynésie orientale, ce sont leurs grands yeux, leurs larges nez et bouche ainsi que la position de leurs mains sur le ventre.

de vue pédagogique, artistique et économique, le *mana* et le *tapu*³ de ces objets font que les Marquisiens d'aujourd'hui se sentent accablés par eux et menacés par leur mystère et leur pouvoir.

De plus, la loi du gouvernement local définit le statut des objets culturels et impose qu'ils soient mis à l'abri, loin de l'endroit où ils ont été trouvés. Héritée des temps coloniaux, cette législation exigerait que tous les objets mis au jour échappent au propriétaire du terrain exploré et tombent sous la coupe du gouvernement à Tahiti, c'est du moins ce que croient les gens encore aujourd'hui⁴. Les archéologues et les propriétaires disent n'avoir aucune idée du lieu où peuvent se trouver les quatre *tiki*, et les interroger, c'est entendre des réponses très différentes. Ainsi il est évident que, avec la loi ou sans elle, ces objets auraient été perdus dans la rumeur et le mystère, un phénomène que l'on peut observer ailleurs dans le monde.

Pourquoi cette attitude de refus s'est-elle construite ? Pourquoi tant de mystères autour de ces têtes de *tiki* en particulier ? Les recherches des archéologues et l'établissement d'un musée local sont menés justement pour exposer de tels objets anciens. Et ces dernières années, bon nombre d'objets ont été découverts et donnés dans cet esprit-là, malgré les petites craintes que cela pût générer. Pourquoi donc ces têtes-ci de *tiki* ont-elles disparu ? L'analyser, c'est expliquer les effets à la fois positifs et négatifs de l'archéologie sur la communauté de Vaitahu.

³ Le *mana* est une force ou un pouvoir religieux ou sacré, un plus grand pouvoir associé au divin (Valeri 1985, 97). Aux Marquises, aujourd'hui, ce qui a du *mana* est aussi *tapu*. Le *tapu* est un ancien système de règles définissant une hiérarchie complexe d'entités sociales et matérielles (Thomas 1990, 68). Les lois du *tapu* dictant la conduite à tenir et le respect dû aux objets ayant du *mana* – c'est l'interprétation qui en est faite aujourd'hui. *Tapu* et *mana* dépendent d'un principe de pureté c'est-à-dire de contexte exclusif et réservé. Ainsi la proximité d'un objet *tapu*, lorsqu'il se trouve dans une maison ou qu'on le touche par exemple, peut être une menace pour sa valeur.

⁴ NdT : voir notre Mise à jour réglementaire, pp. 110, 112 et 114.

La signification spirituelle des fouilles

Dès la découverte des quatre têtes, il fut décidé de les remettre à l'endroit où elles avaient été trouvées et d'en garder le secret jusqu'au lendemain. C'est la règle avant de les mettre au jour de façon adéquate et de pouvoir les déposer dans la maison du propriétaire du terrain, là où il serait impossible de les voler. Comme toujours, B. Rolett avait, au préalable, discuté avec les responsables de la loi et avec les habitants de Vaitahu : sa manière d'agir était donc le fruit d'un consensus. Et comme il avait été convenu, les travailleurs retournèrent le lendemain au lieu de fouille et déterrèrent les *tiki* pour les amener chez les M.⁵, propriétaires du terrain. Ceci à peine achevé, G.M. et son frère H., tous les deux artisans à Vaitahu, téléphonèrent à leurs parents installés à Tahiti. Leur mère, I., n'avait pas d'avis à ce sujet, mais leur frère aîné, T. se montra plus concerné, surtout à cause du *mana* des *tiki*. Ce dernier leur suggéra d'abord de creuser un profond trou et d'y enterrer les *tiki* afin que plus personne ne les retrouve jamais. Ou alors, et c'était l'autre alternative, de mettre les quatre têtes dans une pirogue, de les emmener en mer et de les jeter par-dessus bord. Selon T., de toute façon, il fallait débarasser la maison des *tiki*, car ils représentaient une menace pour la famille, une réaction qui prouve bien le malaise lié au déplacement de tels objets.

Plusieurs histoires racontées par H. et d'autres trahissent cette véritable peur liée au risque encouru lors du déplacement de tels objets. Par exemple, d'après H., un homme d'une vallée voisine qui faisait son coprah déplaça un *tiki* qui se trouvait à l'entrée d'une grotte pour le ramener chez lui. Il attacha le *tiki* à son cheval pour rentrer, quand l'animal, brusquement et sans prévenir, se sauva au galop. Lorsque le vieil homme retrouva son animal, le *tiki* avait disparu. Le même soir, des mains invisibles jetèrent des cailloux sur sa maison, il sut alors que les esprits étaient en colère, le punissant pour ce qu'il avait tenté de faire. Il tomba malade au même moment et, le lendemain matin, en retournant

⁵ Nous avons modifié les noms des personnes citées par respect pour elles et pour leur propre sécurité.



I. Le village de Vaitahu à Tahuata, vu de la Baie de la *Résolution* (2001).



II. Les quatre têtes de *tiki* au moment de leur mise au jour en 1998.

à son coprah, il vit que le *tiki* avait miraculeusement retrouvé sa place à l'entrée de la grotte (entretien du 30/7/02).

On sera donc moins surpris de la mystérieuse disparition des fameuses têtes de *tiki* : elles ont disparu de leur plein gré. Reprenons les paroles mêmes de H. : « Parmi les quatre têtes, il y en a une méchante et mauvaise. Leur photo se trouve dans le musée, mais je ne sais pas ce qui leur est arrivé. Peut-être sont-elles retournées chez elles » (entretien du 30/7/02).

Plusieurs faits avaient alarmé les M., une vieille famille de Vaitahu, et d'autres aussi, tous liés au statut *tapu* des têtes de *tiki*. Les objets *tapu*, aujourd'hui encore, ont une signification ancestrale. Non seulement les quatre *tiki* avaient été sculptés avec soin et finement polis, mais ils avaient des têtes humaines, la source même du pouvoir, selon les croyances traditionnelles. Dans l'ancienne société marquisienne, « la préservation de la tête des personnages était importante, elle était le lieu du pouvoir surnaturel de l'individu, de son *mana*, et même après la mort, les crânes continuaient à receler ce pouvoir, il en émanait une aura protectrice pour ceux qui se trouvaient à proximité » (Suggs 1962, 94).

En plus, ces objets n'avaient-ils pas été découverts à un emplacement lui-même sacré, sous un banian géant ?

En commentant plus tard la découverte de ces têtes, H. confirmait en ces termes leur dimension spirituelle : « Tu dois bien te préparer quand tu te diriges vers des sites sacrés, comme le fit Barry. Tu dois demander la permission à ceux qui sont les descendants des propriétaires de la terre, à ceux qui occupent la terre aujourd'hui, pour que tu saches où tu vas. Sinon tu te perdras, même avec un bon guide » (entretien du 30/7/02). Du point de vue de H., avoir la permission des propriétaires ne signifie pas nécessairement détenir un permis de fouilles qui est, lui, délivré par le gouvernement, mais c'est avoir, plutôt en tant qu'étranger, une autorisation d'ordre spirituel pour fouler un espace *tapu*.

Tout cela explique le souci des M. pour le caractère sacré et secret des quatre têtes de *tiki*. La vague justification donnée par H. quant à la disparition de celles-ci fut la seule explication d'un membre de la famille : ainsi il existe non seulement une continuité dans la croyance en leur *mana*, mais ce désir ambigu de cacher les têtes signifie à la fois leur

crainte de les voir volées ou de les voir apparaître pour jouer un rôle néfaste dans le monde.

Dans la vie traditionnelle, des règles strictes de secret et d'accès limité et réservé étaient essentielles pour le *tapu*. Tout comme H., de nombreux témoignages historiques racontent comment le viol d'un *tapu* a mené à de graves maladies ou à des malheurs (Chaulet 1886 [1952] : 46, Darling 1835, non paginé).

La démarche de l'archéologie et l'exposition des objets dans un musée sont en opposition fondamentale avec ces anciens principes, et la survie de telles croyances au *tapu* – dans toutes sortes de formes – continue à gêner l'archéologue dans son travail dans les îles.

La perception contemporaine du *tapu*

Pour les habitants de Vaitahu, la mise au jour d'objets anciens entraîne une démarche malaisée de réévaluation du spirituel et du *tapu*. Comme tous les objets n'ont pas ce pouvoir sacré, la détermination de leur statut se fait aujourd'hui sur des bases individuelles. La dépopulation catastrophique et la dévastation des îles Marquises aux XVIIIe et XIXe siècles ont eu comme conséquence une extrême attention à des valeurs anciennes devenues ténues et presque éteintes (Dening 1980, 259). C'est pour cela que l'évaluation du sens et de la force du *tapu* dans la sphère publique aujourd'hui est une entreprise aussi délicate et difficile : en fait, après le traumatisme du contact avec l'Occident et l'hégémonie culturelle qui en découla (Thomas 1990, 145), c'est seulement dans la sphère privée que s'élabore désormais ce travail complexe et malaisé, donneur de sens.

Des objets cachés aux yeux des étrangers ont réussi à traverser les massacres et les malheurs des îles : le temps les a conservés intacts, et c'est cela même qui est devenu crucial pour ces anciennes entités *tapu*, pour ces symboles puissants qui gardent leur sens à travers les âges. L'espace, les hommes et leurs activités ont subi l'emprise du temps, mais les objets sont restés indemnes, ils ont réussi à survivre au contexte social et culturel de leur création.

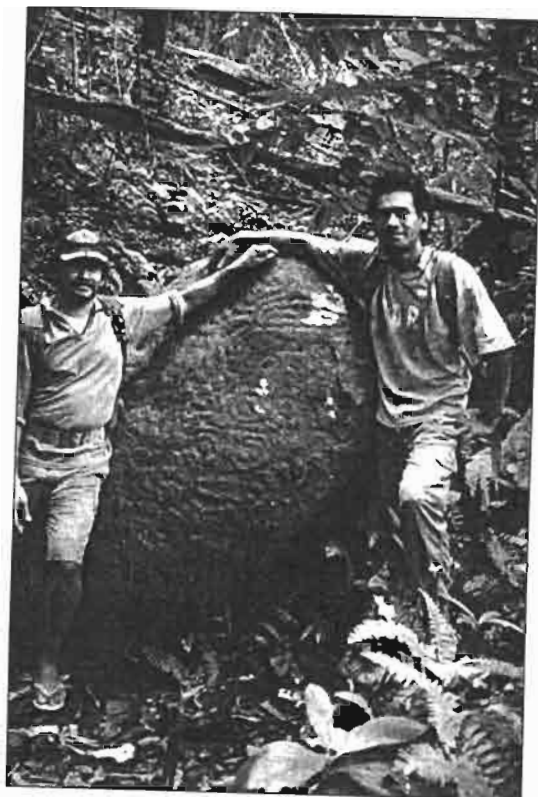
Et aux yeux des Marquisiens, ils continuent à transmettre un sens à des générations qui n'ont plus les connaissances de leurs ancêtres.

La prolifération d'objets anciennement emplis de *mana* engendre alors un discours plein d'anxiété sur le *tapu*, un discours individuel de plus en plus fragmenté variant selon les opinions et les valeurs de tout un chacun. A Vaitahu, on chuchote souvent le mot *tapu* comme si le locuteur en connaissait le sens sinistre.

Mes questions sur le *tapu* avaient entraîné une foule de réponses. Ainsi Ke., un notable très respecté, me parla d'un de ses cousins qui était tombé malade en construisant sa pirogue parce que sa femme s'était approchée de lui alors qu'il travaillait ; cette règle du *tapu* sur le lieu de travail est ancienne, autrefois respectée parmi les vieux artisans ou *tubuna*, qui s'isolaient des femmes quand ils travaillaient (Thomas 1990, 65). Cette croyance survit, comme le montre notre récit.

Fa., fonctionnaire et artisan respecté, me parla d'un autre *tapu*, celui du corps féminin : « Si les filles (au camp de fouilles) volent le T-shirt d'un garçon parce qu'elles sont jalouses, le garçon aura des blessures partout où le T-shirt a été porté, c'est ainsi que le *tapu* continue aujourd'hui. C'est ce qui reste du *mana*... » (entretien du 27/7/02). Fa. racontait aussi que les « grands-mères disent que les femmes qui ont leurs règles doivent faire attention à ne pas effrayer les enfants, sinon ils auraient de grands bleus... de même qu'elles n'ont pas le droit de toucher un hameçon ni une ligne de pêche, ni de monter dans des pirogues, elles apporteraient la malchance et l'homme ne pêchera rien » (entretien du 27/7/02). Enfin, N. de Vaitahu, appartenant à la famille royale de Vaitahu, mettaient en garde, pendant ces périodes, de ne pas aller au cimetière, car cela apporterait le malheur, c'était comme un sacrilège pour les morts. Cueillir des fruits ou des fleurs pouvait rendre malade et rendre les plantes stériles (entretien du 23/7/02).

De telles conséquences, qui vont de la maladie au malheur, c'est ainsi que s'annonce le *mana*. Cependant, dans certains cas, des individus, d'un simple coup d'œil ou au seul toucher, peuvent déterminer si l'objet est *tapu* ou non. P. de Vaitahu, me dit ceci : « Un jour que j'étais à Ua Huka, nous avons trouvé une herminette. Nous l'avons laissée à la maison, mais il y avait toujours quelqu'un qui tombait malade dans la



III. Deux des travailleurs avec un *tiki* dans la brousse de Tahuata (2001).

IV. *Tiki* en bois sculpté par un artisan contemporain dans une salle du musée de Vaitahu, île de Tahuata.



famille, et nous ne savions pas pourquoi. La nuit, nous entendons aussi des pas, mais il n'y avait personne. Mon grand-père, qui était guérisseur, vint un jour et regarda notre collection d'herminettes, il savait que l'une d'entre elles était *tapu*. . . Il les examina alors attentivement l'une après l'autre en les touchant. Rien, rien. Jusqu'à ce qu'il touche celle qui était sacrée, et quelque chose lui donna la chair de poule. Il mit l'herminette dans de l'eau de mer, et l'eau se mit à bouillir. C'était donc la seule à être *tapu* parce que, avant, nos ancêtres la considéraient comme telle » (entretien du 2/8/02).

A l'évidence, des récits de ce genre et bien d'autres encore montrent que les règles anciennes du *tapu* continuent à exister pour certains des habitants de Vaitahu.

Cependant, et les commentaires de Fa. concernant sa grand-mère le prouvent aussi bien, les croyances du *mana* ne sont plus universelles : en vérité, elles dépendent de la situation et des idées de tout un chacun. C'est pour cela que parler du *tapu* des objets et le définir reste un processus ambigu pour la plupart des Marquisiens.

Evaluer le sens spirituel des objets n'est pas lié uniquement à la pratique de l'archéologie : découvrir des objets est, pour le Marquisien de nos jours, malgré les siècles de dépopulation et de choc culturel, aussi banal que la construction d'une route, d'une maison, un geste simple de la vie quotidienne (ill. 3). Avant l'arrivée de l'archéologie scientifique dans ces îles, il y a quelques décennies de cela, les gens traitaient ces objets comme ils le pouvaient, soit en les enterrant, soit en les jetant, soit en les vendant, soit en les considérant comme une partie de leur héritage familial. Les Marquisiens choisissaient l'une ou l'autre de ces conduites en fonction de leurs propres idées, de l'opinion collective et de leurs besoins financiers, partagés entre le respect des valeurs traditionnelles et leurs désirs individuels.

Comme résultat, la mise au jour systématique et l'examen scientifique des objets ont été un véritable défi pour les anciennes explications et attitudes face au passé ; et la création, à Vaitahu, d'un musée les a rendues encore plus complexes, en fait. C'est la signification et la rareté des quatre têtes de *tiki* qui en ont fait un phénomène unique, tout comme leur découverte en public.



Mise à jour réglementaire des mises au jour archéologiques

A qui appartiennent les objets anciens trouvés par hasard ou lors de fouilles.

L'article d'Emily Donaldson est l'occasion de réviser nos connaissances dans ce domaine et de mettre fin, nous l'espérons, aux préjugés, aux craintes, aux ignorances et aux abus qui sont la règle habituelle de trop de comportements égoïstes lorsqu'il s'agit de patrimoine commun...

Il faut rappeler que dès l'acte fondateur de notre Société, le 1^{er} janvier 1917, le préambule des statuts stipule clairement un de ses objectifs et précise une de ses missions essentielles, « considérant la nécessité et l'urgence de recueillir, conserver ou protéger, avant qu'ils ne disparaissent, les derniers témoins de la civilisation maorie... » Et le 11 juin 1917 le gouverneur G. Julien prenait un arrêté « considérant qu'il y a utilité urgente de préserver de la ruine et de la disparition les quelques vestiges de monuments mégalithiques ou autres existant encore dans nos Etablissements »,

- pour inventorier et classer « les immeubles ou monuments d'un caractère pouvant intéresser l'histoire, l'archéologie ou l'art des populations océaniques » (art.1),

- pour interdire, sauf autorisation spéciale du Gouverneur, « l'exportation hors de la Colonie des fragments de monuments mégalithiques ou de pierres portant des inscriptions ; dessins ou traces quelconques de l'industrie ou de l'art primitif » (art. 5),

- pour confisquer et déposer à la Société « les objets exportés en fraude et qui viendraient à être découverts » (id.),

- pour réserver au pouvoir public « toute découverte [...] intéressant l'archéologie mégalithique¹, l'histoire ou l'art, si elle a lieu sur des immeubles du Domaine ou concédés par la Colonie à des Etablissements publics ou des particuliers [...] » (art. 6).

¹ Si le mot « mégalithique » vient si souvent sous la plume du gouverneur Julien, fondateur de notre Société, c'est parce que les « divinités mégalithiques de l'île Raivavae » étaient à la fois symboles d'un paganisme à faire disparaître, victimes des graffitis des premiers curieux et touristes et en passe de se transformer en simple et utile matière première de construction...

Depuis longtemps les Marquisiens découvrent toutes sortes d'objets, mais c'est la mise au jour méthodique de tels objets qui met en pleine lumière des conflits jadis secrets et clandestins. L'anxiété aussi est révélée : définir et gérer le *tapu* des objets est devenu le souci de toute une communauté.

La loi moderne joue aussi un rôle clé, elle rend publiques les attitudes face aux objets sacrés et à leur valeur. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit plus haut, les gens croient que la loi contraindrait le propriétaire de tout objet découvert de le déclarer et de le donner au gouvernement. L'application d'une telle loi, cependant, serait extrêmement difficile, surtout dans une île aussi isolée que Tahuata, où la découverte d'objets culturels est régulière et sans contrainte publique.

L'exception à cette règle est, bien sûr, la découverte archéologique : l'archéologue est obligé de se plier à cette loi : il agit en plein jour, les découvertes qu'il fait sont publiques. D'où le niveau démesuré des conflits, des négociations et des débats qui ont entouré la découverte de ces fameuses quatre têtes, à la fois sur le plan matériel et spirituel.

Mais ce qui s'est passé à Vaitahu, ce qui est démontré par les conséquences sociales et culturelles de l'archéologie, n'est pas unique. Dans son ouvrage, *Drawing back Culture : the Makah struggle for repatriation*, Ann Tweedie, une anthropologue qui analyse ce qui se passe dans la tribu indienne Makah dans l'Etat de Washington, montre comment les lois modernes de la culture rendent plus complexes l'identification et le retour des objets culturels. Ainsi la même question se pose partout :

Quelle place ont les objets anciens dans nos vies modernes ?

Là où les Marquisiens ont à la fois à trouver une définition du pouvoir spirituel d'un objet sacré et à mener une négociation de sa propriété, les Makah en sont réduits à cette seule deuxième alternative. Le cadre de la législation polynésienne ou américaine révèle la complexité du lien avec les anciens objets, que ce soit dans l'île de Tahuata ou dans l'Etat de Washington.



Les temps ont certainement bien changé depuis 1917, et désormais la propriété des objets anciens est régie par le Code de l'aménagement de la Polynésie française, un document du Service de l'Urbanisme mis à jour le 30 septembre 1999 selon l'arrêté n°1767 CM² du 20 décembre 1999.

En ce qui concerne les fouilles :

« Nul ne peut effectuer, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages, à l'effet de recherches d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, la science, l'art ou l'archéologie, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du chef de territoire en conseil de gouvernement.

Toute fouille autorisée devra faire l'objet d'un compte rendu avec nomenclature détaillée des objets trouvés, toute découverte doit être conservée et immédiatement déclarée à l'autorité administrative. » (art. 154-1)

C'est ainsi que le chef de territoire peut « revendiquer les pièces provenant des fouilles (art. 154-2), prononcer le retrait de l'autorisation de fouilles » (art. 154-3) et « faire procéder d'office à l'exécution de fouilles ou de sondages sur des terrains n'appartenant pas au territoire » et, à défaut d'accord amiable avec le propriétaire, déclarer d'utilité publique l'exécution des fouilles et des sondages et occuper temporairement le terrain pour 5 ans au plus (art. 154-6).

En ce qui concerne la propriété des découvertes :

dans le cas de fouilles,

« la propriété des découvertes effectuées au cours des fouilles [...] est partagée entre le gouvernement du territoire et le propriétaire du terrain, suivant les règles de droit commun.

Le chef de territoire peut toutefois exercer sur les objets trouvés [un] droit de revendication. » (art. 154-7) ;

dans le cas d'une découverte faite par hasard,

« la propriété des trouvailles de caractère immobilier, faites fortuitement, demeure régie par l'article 716 du code civil, mais le gouvernement du territoire peut revendiquer ces trouvailles moyennant une indemnité fixée à l'amiable ou à dire d'expert.

Le montant de l'indemnité est réparti entre l'inventeur et le propriétaire suivant les règles du droit commun [...] » (art. 154-9).

² Si nous respectons la typographie et les minuscules des textes officiels cités, le lecteur aura à cœur et à raison de rectifier lui-même les nouvelles majuscules de nos pouvoirs politiques.

Les effets positifs de l'archéologie

Analysons d'abord les nombreux effets positifs du travail de l'archéologue B. Rolett aux Marquises.

En premier lieu, la création du musée de Vaitahu a augmenté le nombre des Marquisiens qui ont pu voir divers objets anciens et sont devenus familiers de la démarche archéologique. Alors qu'auparavant ces objets partaient à Tahiti, à plus de 1.000 km de Vaitahu, et, dans des temps plus anciens encore, quittaient même la Polynésie, ceux qui sont trouvés aujourd'hui à Vaitahu restent à Vaitahu. De plus, souvent, ils sont uniques et différents de tous ceux que les Marquisiens avaient l'habitude de découvrir, et leur état de préservation est inhabituel. Dans son ouvrage, *Hanamiai*, Rolett analyse par exemple les différentes sortes d'hameçons découverts à Vaitahu et aux alentours ; ces objets sont si délicatement ouvragés et si fragiles qu'il est presque impossible de les trouver par hasard.

Comme l'explique Mo. : « Les gens s'intéressent au musée parce qu'ils peuvent y découvrir des objets qu'ils n'ont encore jamais vus... Grâce à l'archéologie, nous connaissons maintenant la technologie utilisée par nos ancêtres pour la pêche » (entretien du 1/8/02). C'est de cette manière que les objets mis au jour sont expliqués, que leur connaissance est partagée aussi bien par l'archéologie que par le musée. C'est tout un processus, un grand pas pour une communication et une compréhension plus grandes de l'histoire locale entre les archéologues et les habitants.

Tout cela vient de la dimension pédagogique du musée. Se servir des objets anciens comme d'un instrument de connaissance et d'apprentissage, dans leur cadre d'origine, est d'un potentiel illimité : les professionnels de l'archéologie et les habitants ont la possibilité d'apprendre les uns des autres et de tirer des enseignements des objets qui viennent d'être mis au jour. Ainsi V., la femme d'un pêcheur et originaire de Vaitahu, était très fière, car les objets du musée apprenaient quelque chose à ses propres enfants sur l'habileté de leurs ancêtres. Rolett n'avait-il pas réalisé ses fouilles sur les terrains dont sa famille était propriétaire ? (entretien du 8/8/02). X., qui avait fait ses études à Tahiti et

En ce qui concerne une mise au jour d'objets :

« [...] Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, ruines, vestiges d'habitations ou de sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, la science, l'art, l'archéologie, sont mis à jour [sic], l'inventeur de ces objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative compétente, suivant le lieu de découverte » (art.154-8).

En ce qui concerne l'exportation de tels objets :

« [...] L'exportation hors du territoire des biens classés ou inscrits [sur une liste] est interdite. Elle peut néanmoins être autorisée exceptionnellement par le chef de territoire en conseil de gouvernement, après avis de la commission des sites et des monuments naturels.

En outre, une liste de catégorie d'objets présentant un intérêt historique, légendaire, scientifique ou folklorique est établie par arrêté du chef de territoire en conseil de gouvernement, après avis de la commission des sites et des monuments naturels. Les objets contenus dans ces catégories ne peuvent être exportés hors du territoire sans autorisation [...] » (art.153-1).

En ce qui concerne la rétention sur place de tels objets :

« Le chef de territoire a le droit de retenir, soit pour le compte du territoire, soit pour le compte d'une commune ou d'un établissement public, les objets dont l'exportation est demandée moyennant le paiement à l'exportateur d'une équitable indemnité [...]

Le droit de rétention pourra s'exercer pendant une période de six mois » (art.153-2).

La découverte puis la disparition des têtes de *tiki* aux îles Marquises méritent bien ce rappel historique des missions de la Société des Études océaniques et ce résumé de la conduite citoyenne à tenir lorsque des fouilles ou le hasard mettent au jour des objets venus des temps anciens, en attendant un Code du patrimoine...

R. Koenig

BIBLIOGRAPHIE

1999, Code de l'aménagement de la Polynésie française, Service de l'Urbanisme, Ministère des Affaires foncières, de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme, chargé de la prévention des risques naturels, pp.78-80, Papeete.

1917, Bulletin de la Société des Études océaniques n°1, mars 1917 (arrêté du 1^{er} janvier portant création de la Société d'Études océaniques, p. 3 et correspondances pp. 18-19, repris dans le Bulletin n°248 Choix de textes 1917-1925, p. 1 et pp. 6-7), Papeete.

en Métropole, exprimait le même sentiment quant à l'utilité du musée : « Nous ne pouvons penser au futur sans réfléchir au passé ; sans le passé, nous ne pouvons avoir de culture. Il y a des gens ici, qui sont semblables à une pirogue sur l'eau, elle flotte seulement, ils sont sans connaissance du passé, sans ancre dans leur culture. C'est pour cela qu'il est si important d'enseigner le passé aux enfants » (entretien du 15/7/02).

Ke. affirmait la même idée : « J'ai confiance en notre jeunesse. Elle doit conquérir *VOTRE* savoir, le savoir occidental, et se servir de cette connaissance pour reconquérir *NOTRE* propre passé » (entretien du 29/7/02). Ainsi le partage des connaissances par Rolett avec les travailleurs locaux sur les techniques de fouilles et sur l'interprétation des objets découverts, tout comme la création du musée à proximité immédiate de l'école primaire de Vaitahu ont contribué à aider toute l'île dans sa recherche autonome de son propre passé et dans cette fusion de l'ancien et du moderne.

Le musée a, de plus, facilité le transfert des connaissances d'une génération à l'autre, celles des vieilles histoires racontées par les anciens et leur sens. Mo. et bien d'autres se soucient de la perte du *mana*, liée au déclin des anciens et au danger de perdre des savoirs qui n'ont pas encore été recueillis. Un artisan, dans la quarantaine et qui n'avait jamais quitté son archipel, disait : « Ceux qui peuvent te dire ce qu'est le *mana*, tout ce qu'ils ont à faire, c'est de regarder un objet qui a du *mana*. Ils ne sont même pas obligés de le toucher. Certains touchent l'objet, ils sont télépathes et ils savent. Mais les jeunes d'aujourd'hui, il n'y a que la maladie qui peut leur dire ce qu'est le *mana*, ils ne peuvent pas se contenter de regarder et de dire... Les jeunes d'aujourd'hui, ils veulent ignorer les vieux chemins et le *mana* ; mais quand ils tomberont malades, où iront-ils se faire soigner, quand tous les vieux guérisseurs seront morts ? Les vieux ont leurs recettes traditionnelles dans la tête et, si les jeunes ne s'y intéressent pas, alors ce savoir va disparaître quand les vieux vont mourir » (entretien du 6/8/02).

Le musée a été créé au moment le plus opportun : il constitue un bon endroit où les objets *tapu* sont gardés en dehors de la portée des générations plus jeunes. H. racontait que Ke. avait, un jour, donné un



tiki double au musée : trouvée dans une vallée voisine, finement gravée, la figurine en pierre faisait du bruit dans sa vitrine comme si elle sautillait sur place (entretien du 30/7/02). Le musée représente alors un îlot de sécurité dans le village, mais il est beaucoup plus qu'un simple lieu de stockage d'objets historiques appartenant à un patrimoine commun. Établi grâce à l'aide des archéologues et des notables, il permet de mettre à l'abri des objets potentiellement dangereux, trouvés par hasard, ou se trouvant dans les familles. Le musée augmente ainsi la prise de conscience historique de tous, participe à l'effort pédagogique vis-à-vis des enfants et attire un nombre plus important de touristes.

Mettre l'accent sur l'habileté avec laquelle les anciens objets étaient fabriqués, leur efficacité même — Rolett insiste beaucoup sur ce point — et les exposer au grand jour au musée, tout cela concourt à une plus grande fierté de l'île, une île si longtemps décriée et décrite comme barbare, cannibale et sauvage par de nombreuses sources occidentales (Denning 1999, 260). Ayant souvent fait partie des travailleurs réguliers pendant les fouilles (ill. 4), les artisans d'aujourd'hui s'inspirent de ces matériaux archéologiques : et deux d'entre eux ont même confectionné des répliques exactes d'objets anciens pour enrichir les vitrines. Se rendre au musée et pouvoir s'adresser à l'archéologue pour mieux connaître l'art ancien marquisien, c'est faire évoluer sa propre carrière professionnelle par l'inspiration artistique et voir ses revenus augmenter.

Les fouilles ont eu un effet économique qui s'est étendu à toute l'île par la multiplication des emplois et par le potentiel commercial du musée : les visiteurs paient un petit droit d'entrée, et les artisans se sont débrouillés pour se trouver, dans leur stratégie commerciale, dans le bâtiment même : n'exposent-ils pas le fruit de leur travail sur des tables qui se trouvent directement à l'entrée ? Les touristes, qui débarquent chaque mois, descendent la rue principale du village et se rendent directement dans la cour de l'école et au musée. C'est un fait, les artisans d'aujourd'hui ont appris à se servir des motifs authentiques des anciens objets pour créer des objets modernes. Ils gravent finement surtout sur des colliers en os de vache des formes de *tiki*, d'hameçons ou de raie manta, ils sculptent leurs *umete* dans le même style que celui des vitrines du musée. Quitter le musée et passer devant les tables

des artisans, c'est constater la similitude des motifs de l'art ancien et contemporain.

L'archéologie a aussi joué son rôle en réduisant le nombre d'objets anciens vendus à l'extérieur : non seulement le musée de Vaitahu respecte la loi polynésienne concernant le patrimoine et encourage les dons, mais l'attitude respectueuse des archéologues envers les objets découverts est à l'origine d'une prise de conscience collective de la valeur du patrimoine marquisien.

La vente d'objets anciens reste, certes, une tradition dans l'archipel et les visiteurs qui cherchent à acheter ou à faire du trafic avec les objets anciens n'ont cessé de venir depuis le XIXe siècle. Il existe même une véritable diaspora d'objets anciens aux quatre coins du monde ; il suffit de consulter l'inventaire des données du musée de Peabody à Salem aux États-Unis d'Amérique ou les archives de Sothebys.com : un *tiki* en pierre n'a-t-il atteint aux enchères en 1998 la somme de 51.750 US\$, soit environ 5 millions de FCP ?

De telles mises à prix encouragent certainement quelques Marquisiens à vendre les objets anciens. Fa. lui-même nous a raconté qu'un jour, on voulut lui acheter un *tiki* en os humain trouvé en 1998 : invité à bord d'un yacht et après un petit whisky, on lui en proposa 3 millions de FCP (entretien du 27/7/02). Mais il refusa, se rendant compte que le patrimoine culturel n'a pas de prix. Comme le lui avait expliqué son ami Rolett, vendre le *tiki* aurait signifié perdre l'amitié et la confiance de l'archéologue.

Ainsi le changement d'attitude de Fa. et d'autres qui ont fait des donations au musée est bien lié à l'influence de l'archéologie et à la valeur pédagogique du musée. Leur influence est collective, même si les visiteurs les plus nombreux restent les touristes, les enfants de l'école et les artisans. Les objets anciens offrent de l'inspiration aux artistes, de la fierté liée aux ancêtres et, en plus, ont un impact économique. Ceux qui s'intéressent au petit bâtiment de Vaitahu sont soucieux de ce qui se trouve à l'intérieur et participent volontiers aux fouilles archéologiques. Il y a interaction entre les archéologues et les habitants — même s'il n'y avait pas de touristes.

Comment faire face aujourd'hui aux objets anciens

Analysons maintenant les répercussions négatives et évoquons l'incertitude et la peur liées à la dimension spirituelle des objets anciens.

En effet, le musée n'est pas seulement un havre de paix et une zone de protection, il interfère parfois de façon malheureuse avec la vie quotidienne de l'île. Définir le *tapu* est ambigu, nous l'avons vu. Nombreuses sont les manières de considérer les objets anciens ; qu'on les ramasse pour des motifs financiers ou artistiques, il peut y avoir transgression des anciennes règles du *tapu*. Parfois, certaines personnes se sont vues contraintes de les vendre ou de les jeter – ou de les donner au musée – parce qu'elles n'ont plus pu les garder chez elles.

Ainsi Fa. affirmait que les habitants d'un village voisin avaient « tout mis dans un sac plastique et coulé dans le ciment » (entretien du 16/7/02). Hne., une des anciennes du village, nous a expliqué que « les gens savent où se trouvent les sites, les *paepae* et les têtes dans les grottes. Quand tu marches, tu les vois, mais tu ne peux pas y aller pour les prendre : ils sont, tout comme leur emplacement, sacrés. Si tu veux les prendre, tu dois les mettre dans un sac et les enterrer dans un trou : tu ne dois pas jouer avec eux. Sinon ils te hanteront la nuit, tu auras des cauchemars avec ces *tiki* venus des grottes » (entretien du 9/8/02).

Enterrer les objets potentiellement *tapu* a toujours été considéré comme une des mesures destinées à la fois à les protéger du vol et à se protéger de leur pouvoir. Et plutôt que de les donner au musée – un geste moderne – certains habitants persistent à y voir un comportement plus authentiquement marquisien.

Il y a un lien fort entre le *tapu*, le secret ou l'exclusivité ; et lorsque des centaines d'yeux, au musée, passent d'un objet à l'autre, cela peut être considéré comme une violation directe des lois anciennes du *tapu*. Comme me le disait Ty., regarder fixement un objet peut troubler les anciens esprits et déclencher leur colère : « Lorsque j'ai vu le *tiki* double au musée, je l'ai longuement regardé, et alors il a commencé à me regarder moi, je le jure ! Si tu regardes longtemps un objet ancien,

il te regarde aussi. Et je crois que ma mère avait raison [au sujet du pouvoir des *tiki*], il ne faut pas regarder trop longtemps, au contraire, tu dois seulement regarder du coin de l'œil... » C'est le *mana* (entretien du 6/8/02). Se contenter de regarder n'est pas, d'après la documentation historique, une transgression du *tapu*, mais cela corrobore le fait qu'aux temps anciens l'accès à de tels objets était réservé et limité (Thomas 1990, 65).

Les donner au musée ou les enterrer, c'est toujours arracher les objets à leur cadre social et spirituel ; mais une fois donné ou enterré, l'objet *tapu* n'est plus libre d'aller dans le village et d'y causer des troubles. Enterrer un objet ancien, c'est le protéger tout en continuant à observer les lois anciennes du *tapu* et de l'exclusivité ; l'exposer avec d'autres au musée, c'est violer ouvertement ces vieilles croyances. Ainsi la donation d'objets potentiellement dangereux peut être, pour certains, un soulagement ou un service, pendant qu'elle reste, pour d'autres, une menace directe par leur dimension spirituelle.

Les Marquisiens qui ont choisi de ne pas donner les quatre têtes de *tiki* affirment à leur manière leur propriété et celle de se réclamer du passé. C'est ainsi que la nature ambiguë des objets anciens et le sort qui les attend est source de malaise et de dispute parmi les habitants. L'archéologue a mis au jour des objets, le temps de faire une photo. Et tant que ces objets demeurent disparus, le processus enclenché n'a pas de fin.

Parce qu'il n'y a plus de système de connaissances bien établies pour identifier et vérifier le pouvoir des anciens *tapu*, les Marquisiens d'aujourd'hui n'ont désormais qu'une opinion fragmentée, source d'inquiétude concernant la manière dont il faut traiter les objets. Au fil du temps, les croyances se sont diversifiées, individualisées, et maintenant il n'y a plus une seule manière de traiter ces objets sacrés, de neutraliser leur pouvoir ; il n'est plus possible de le maîtriser.

Alors les objets *tapu* gardent encore aujourd'hui leur pouvoir qui va au-delà des explications qui peuvent être données, des gestes à faire ; et le malaise vient de ce dilemme : ces objets sont devenus source de renaissance culturelle mais aussi un fardeau.



Pour conclure, un patrimoine au *Mana* puissant

Les habitants de Vaitahu et leur patrimoine culturel sont pris entre la loi du gouvernement polynésien, l'institution d'un musée et les fouilles. Définir la circulation et le sort des objets mis au jour par l'archéologie reste un processus confus et conflictuel. Et ce qui s'est passé avec les quatre *tiki* met en exergue l'attitude fragile et inconfortable d'une collectivité dans sa tentative de gérer le pouvoir traditionnel des objets anciens : tâche pour laquelle elle n'est plus équipée, et depuis longtemps.

Le pouvoir mystérieux des objets anciens engendre de nouvelles querelles de propriété et de contrôle, des stratégies individuelles pour un passé devenu brusquement immédiat, surgi littéralement de terre, comme pour les quatre *tiki*.

Pour l'Histoire des îles Marquises et ce qui en reste, la pratique de l'archéologie a rendu ces querelles publiques et démesurées. Devenus des symboles de la fierté culturelle, de la continuité historique, des sources d'inspiration artistique et de revenus financiers, les objets anciens sont aussi à l'origine de division et d'appréhension.

Il faut aussi tenir compte, pour conclure, que l'archéologie peut être elle-même considérée comme un champ à fouiller...

Des savants voyagent à travers le monde, font des fouilles et introduisent alors dans des contextes sociaux et culturels d'aujourd'hui des objets anciens ; cela a le plus souvent un effet positif, mais cela peut être aussi malvenu et inquiétant. Certains se contentent d'étudier les objets qu'ils découvrent, d'autres mesurent aussi ce changement irréversible du lien qui existe entre le matériel et les gens. Je crois, pour ma part, qu'il est essentiel que les archéologues et les autres savants reconnaissent les conséquences invisibles de leurs découvertes et le prix de la connaissance du passé.

Emily Donaldson
(traduction Robert Koenig)

Bibliographie

CHAULET, PIERRE, 1886. Archipel des Marquises ou de Mandaña. Supplément : Les Marquises payennes. Diocèse de Taiohae Archives, Nuku Hiva, Missionary Society : 46. In *Marquesan Source Materials*. From Dissertation for the Ph.D. degree ; G.M. Sheahan, J.-R., Emmanuel College. 1952.

DARLING, DAVID, 1835. Remarks about the Marquesas Islands. Appended to Journal. South Seas Journals, London Missionary Society Archives.

DENING, GREG, 1980. *Islands and Beaches : Discourse on a Silent Land, Marquesas 1774-1880*. Melbourne University Press.

DENING, GREG, 1999. *Refléxion sur une Terre Muette*. Papeete : Edition de l'Association 'Eo Enata avec le Ministère de la Culture de la Polynésie Française.

PELTZER, LOUISE, 24 November 2000. Deliberation No. 2000-138 APF of November 9th, 2000 concerning the department of culture and patrimony. *French Polynesia Official Journal*. Trans. Territorial Translation and Interpreting Department #546, 2001.

ROLETT, BARRY V, 1998. *Hanamiia*. New Haven . Yale University Press.

THOMAS, NICHOLAS, 1990. *Marquesan Societies : Inequality and Political Transformation in Eastern Polynesia*. Oxford : Clarendon Press.

THOMSON, ROBERT, MS 1841. The Marquesas Islands : A Brief Account of Discovery and Early History. London Missionary Society. *Marquesan Source Materials*. Dissertation for the Ph.D. degree ; G.M. Sheahan, J.-R., Emmanuel College. 1952.

TWEEDIE, ANN M, 2002. *Drawing Back Culture : The Makah Struggle for Repatriation*. Seattle . University of Washington Press.

VALERI, VALERIO, 1985. *Kingship and Sacrifice : Ritual and Society in Ancient Hawaii*. Chicago : University of Chicago Press.